



## compromis vente signé et décès du vendeur

Par **virginie saez**, le **25/02/2021** à **16:39**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente il y a presque un an. Le vendeur, entre temps, a été hospitalisé puis est entré en EHPAD. Son fils a donc demandé l'habilitation familiale. Juste avant le rendez vous avec le juge, son père qui est le vendeur, vient de décéder. Sur le compromis il est spécifié que les descendants continuent ce qui a été engagé par le vendeur.

Le fils du vendeur ne pose aucune difficulté pour signer la vente de la maison de son père. Ma question est qu'en est-il du temps que cela va prendre ? La vente peut elle être signée avant de mettre en place la succession ou ?....

Merci de votre éclairage, car l'attente devient longue ;-)